

Motion du 2 novembre 2011 de MM. Yves de Matteis, Alexandre Wisard, Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Olivier Baud, Tobias Schnebli, Alexandre Chevalier, Sylvain Clavel, Mmes Fabienne Fischer et Fabienne Aubry Conne: «Grand Théâtre de Genève: institution phare ou Opéra de quat'sous?»

(refusée par le Conseil municipal lors de la
séance du 25 novembre 2013)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le fait que chaque franc investi dans le Grand Théâtre de Genève (GTG) en rapporte 2,5 à la collectivité¹;
- le fait que ces apports économiques excèdent les frontières de la ville de Genève, voire du canton;
- le fait que le budget du GTG, pour sa part artistique, n'a pas été revu à la hausse depuis plusieurs années, malgré l'augmentation régulière du coût de la vie;
- le fait qu'une partie des recettes propres du GTG servent à couvrir les frais fixes de l'institution, frais qui normalement devraient être à la charge des pouvoirs publics;
- les problèmes de financement réguliers du GTG (on a même songé à supprimer son ballet);
- la perte de niveau artistique de l'institution en cas de réduction linéaire de son budget;
- la possible disparition, en cas d'externalisation, de postes liés à des métiers spécifiques au GTG (perruquier-ère, costumier-ère, modiste, cordonnier-ère, etc.), dont certains sont en voie de disparition;
- le fait que son conseil de fondation (pourtant interpartis) n'ait pas trouvé de financement pérenne;
- la concurrence à laquelle se livrent les scènes lyriques européennes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre une mesure permettant de réunir des personnes représentant à la fois le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, le Conseil municipal de la Ville de Genève, les délibératifs des autres communes genevoises et/ou l'Association des communes genevoises et le Grand Conseil du Canton de Genève, cela afin de trouver une solution pour partager équitablement, à terme, les coûts de cette institution, voire de lui permettre de bénéficier de ressources plus importantes, en vue de garantir pour l'avenir une qualité artistique de haut niveau, le maintien des postes et des conditions salariales optimales pour le personnel de l'institution (notamment dans la perspective de sa municipalisation).

¹ Cf. étude de M. François Abbé-Decarroux sur «le rôle économique du Grand Théâtre de Genève» publié en 1989 et disponible dans le rapport sur la PR-764 sous www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-rapport-reponse/rapport-reponse-cm/764-167e/